

PROJET GBFF-TNS : « CONSERVATION DURABLE DU PAYSAGE DU TNS ET AMÉLIORATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE DES POPULATIONS AUTOCHTONES ET COMMUNAUTÉS LOCALES (PACL) »

FAQ 02

Sauvegardes Environnementales et Sociales

1. Qu'est-ce que les sauvegardes environnementales et sociales ?

Ce sont des mesures qui garantissent que les projets de conservation respectent les droits humains, protègent l'environnement, et évitent de nuire aux communautés locales.

2. Pourquoi ces sauvegardes sont-elles importantes ?

Parce que le projet intervient dans des zones sensibles (forêts, territoires autochtones), il est essentiel d'éviter les impacts négatifs et d'impliquer les populations concernées.

3. Comment les communautés seront-elles impliquées ?

Les communautés participeront aux enquêtes, aux réunions de village, à l'identification des problèmes, à la mise en œuvre et au suivi des activités.

4. Qui est protégé par les sauvegardes ?

Toutes les populations locales, en particulier : les Peuples Autochtones, les femmes, les jeunes, les personnes vulnérables et les usagers des ressources naturelles.

5. Que faire si je suis affecté négativement ?

Vous pouvez déposer une plainte gratuitement, de manière confidentielle, via un mécanisme local. Une réponse est apportée dans un délai maximum de 30 jours.

6. Qu'est-ce que le CLIP et pourquoi est-ce important ?

Le CLIP signifie Consentement Libre, Informé et Préalable. C'est un droit essentiel des Peuples Autochtones : aucune activité ne peut se faire sur leurs terres sans leur accord.

7. Les savoirs et coutumes autochtones seront-ils respectés ?

Oui. Le projet reconnaît les droits coutumiers et intègre des représentants autochtones dans la gouvernance et la planification.

8. Comment vérifier que les sauvegardes sont respectées ?

Un suivi participatif est prévu : comités locaux, rapports publics, outils communautaires (journaux, cartes, enquêtes de perception, etc.).

9. À qui t'adresser si j'ai une préoccupation ou une proposition ?

Vous pouvez contacter votre comité local, les OSC partenaires, ou les représentants FTNS/WWF présents sur le terrain.

10. Où trouver plus d'informations ?

Les documents simplifiés seront affichés dans les lieux publics, diffusés par radio locale et expliqués lors de réunions de village.